

Délibérations du 16 février 2024

La Commission Formation et Vie Universitaire s'est tenue en présentiel.

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire, en sa séance du **vendredi 16 février 2024, 09h00**, en salle du Conseil, bâtiment Bélénos (BDR).

Sous la présidence de Marie-Karine LHOMMÉ, Vice-Présidente formation, orientation et insertion professionnelle.

Vu le code de l'éducation, article L712-6-1 ;

Vu les statuts de l'Université Lumière Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration le 27 avril 2018 ; modifiés en séance du 20 septembre 2019 et du 10 décembre 2021

Donne les avis suivants :

Membres : 37 en exercice

Quorum : 19

Présent.es et représenté.es en début de séance : 19

Étaient présent.es :

Collège A : Martine SEVILLE, Isabelle BOEHM, Françoise ORAZI,

Collège B : Hervé GOLDFARB, Alexandre QUIQUEREZ, Marie-Karine LHOMME, Tanguy LEROY, Erica DUMONT, Pascale COLLIOT

Collège BIATSS : Flora PULCE, Hervé BRUNI

Personnalités extérieures : -

Usagers/ères : Alice PICCINALI, Théotime ARNOULD, Maxime THIMON

Représenté.es : Marie DESPRES-LONNET, Valérie HAAS, Emilie VAYRE, Myriam PANNARD, Martin BARNIER

Invité.es : Philippe POLOME, Sylvie DADOMO, Pierre-Yves STEUNOU, Arthur RAVIX, Morgane GUIVARC'H

Invité.es permanent.es : Cathy LOBRY, Stéphanie PATFOORT, Reza HADJIKHANI, Marielle PIERRON, Alexandre COQUARD, Andréa CHAMBLAS

AVIS				
TITRE				
03 – Calendriers dérogatoires e-candidat				
Sont présentés en CFVU, pour avis, les calendriers dérogatoires e-candidat de l'UFR de Langues, de la Faculté de Droit Julie Victoire Daubié (pour correction), de l'Institut de Psychologie et de l'Institut des Sciences et Pratiques d'Education et de Formation.				
Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : 18 Vote 01 – Avis favorable	Pour	Contre	Abst	NPPV
	18	0	0	0

TITRE

04 – Mon Master : Pièces constitutives de candidature

Sont présentées en CFVU, pour avis, les pièces constitutives de candidature pour la campagne 2024 de la plateforme Mon Master.

Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : **18**
Vote 02 – Avis favorable

Pour	Contre	Abst	NPPV
18	0	0	0

TITRE

05 – Créations et modifications de maquettes

Sont présentées en CFVU, pour avis, les créations et modifications de maquettes pour la rentrée universitaire 2024-2025.

Remarques des élu-es :

→ Concernant la licence Anthropologie :

Les demandes d'ajout/suppression d'heures d'une année sur l'autre en Licence 1- licence 2,-licence 3 garantissent-elles de maintenir un équilibre des heures d'enseignement et cohérence pédagogique ?

Ces modifications ont été demandées par l'équipe enseignante pour renforcer les heures d'enseignement sur les deux premières années, en enlevant des heures en L3, pour rester à coût constant. – Pour l'équilibre des heures, lors de la modélisation une attention particulière sera portée sur les 3 années de Licence.

→ CIEF : Cours du soir, il n'y a pas de maquette, mais une matrice financière. Mais pour le CIEF, un grand nombre de problématiques est soulevé et questionne les élus sur l'ensemble des maquettes.

Effectivement, pour les « cours du soir », il s'agit d'un accord de principe pour l'ouverture de cette formation en lieu et place d'une existante. La composante a suivi la procédure pour la création d'une formation (matrice financière). Il s'agit de formations qui ne suivent pas les mêmes règles que les diplômes nationaux. Il est proposé de reporter le vote de ces maquettes à mars, en présence d'un représentant du CIEF.

→ ISPEF : La licence ICLY sciences de l'éducation, 3 fichiers identiques sont soumis à approbation.

Les trois fichiers correspondent aux associations avec des mineures différentes, mais seule la majeure subit des modifications

→ UFR TT : L2 Histoire Turin : modification des attributions des ECTS non spécifiée dans la demande de modification.

Les 60 ECTS sont bien ventilés sur l'ensemble de la maquette – Point à expliciter plus précisément aux élus, mais après vérification, aucune absence d'ECTS.

→ M1 Géomatique : changement d'intitulé « PPP ». Il s'agit d'une demande du partenaire de la co-accréditation, l'université Lyon 3. Il n'y a pas d'opposition à un PPP en Master, d'autant qu'il est en M1 S1.

→ Psycho : maquette PASS. – Il s'agit d'une matrice financière, puisque cette maquette n'a pas été soumise au vote l'an passé.

→ SEG : Licence ECO-G LEA, il manque 3 ECTS. Après vérification, l'ensemble des ECTS est bien ventilé.

→ FDJVD : L3 Droit Privé, Droit Public, Droit-Science Politique : suppression de la langue anglais.

La demande de la composante réside bien dans cette substitution au niveau des langues – les ECTS sont bien ventilés.

→ ICOM : L1 information –communication parcours OIN : aucune maquette présentée mais une demande de

modification est bien présente. Deux parcours OIN sont présentés dans le parcours Weimar- la maquette est bien présente pour les deux parcours.

Les remarques restantes seront adressées à la Direction de la Formation, par les représentants étudiants afin d’y apporter des éléments explicites de réponse.

L’ensemble des maquettes sont soumises au vote à l’exception des maquettes du CIEF, qui seront représentées à la CFVU du mois de mars 2024 avec un représentant de la composante.

Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : **18**
Vote 03 – **Avis favorable**

Pour	Contre	Abst	NPPV
18	0	0	0

TITRE

06 – Conventions

Sont présentées en CFVU les conventions suivantes :

06.01 – Le Progrès : Convention de collaboration : Les deux parties souhaitent collaborer pour réaliser un supplément sur la thématique du développement durable de l’environnement et des sciences, conforme aux standards éditoriaux du Progrès.

06.02 – Université Fédérale de Paraná (Brésil) : Accord de coopération académique pour la réalisation d’un double diplôme de Mestrado em Letras et de Master en Etudes lusophones.

06.03 – ENS : Convention de partenariat relative à la L3 Arts du spectacle parcours Scène avec l’ENS, en vue de la délivrance du diplôme de Licence Arts du Spectacle, parcours Scène.

06.04 – Université Lyon 1 : Convention d’enseignement : un Maître de conférences à l’Université Claude Bernard Lyon 1, a effectué 56 heures équivalent TD, à l’Institut de Psychologie, Campus Porte des Alpes. (Régulation 2022-2023).

06.05 – Ecole de l’aménagement durable des territoires : Convention d’application relative à la convention cadre pour la mise en œuvre de la co-accréditation des mentions de master du site Lyon Saint-Etienne : convention de co-accréditation pour les masters Economie de l’Environnement, de l’Energie et des Transports.

06.06 – Conservatoire National des Arts et Métiers : Convention de partenariat : La collaboration entre les deux établissements susmentionnés permettra à des élèves du CNAM inscrits à la formation « Analyste linguiste expert en géopolitique » au CNAM, de pouvoir, sous conditions, s’inscrire dans la formation suivante : - Master mention « Langues Littératures et Civilisations Étrangères et Régionales », parcours type « Études arabes ».

06.07 – Maison de l’Eco Cité de la Solidarité Internationale au sein de la Maison de l’Eco : Convention de partenariat pédagogique : L’objet de la présente convention est d’établir un partenariat stratégique entre la CSI et l’Université Lumière Lyon 2 en lien avec la spécialité du Master 2 PIAT Politique internationale et analyse des transitions porté par l’UFR Anthropologie, Sociologie et Science Politique (ASSP).

06.08 – ARFRIPS : Convention entre l’ARFRIPS et Lyon 2 – Institut de Psychologie : Cette convention s’inscrit dans une réciprocité qui permettra aux éducateurs spécialisés de valider une partie de la licence de psychologie et aux étudiants titulaires d’une L3 de psychologie de pouvoir intégrer avec de meilleures chances, l’établissement de formation d’éducateurs spécialisés (sélection à l’entrée) et de bénéficier d’allègements de formation prédéterminés.

06.09 – MAYA Campus : Convention de partenariat de la LP Métiers de la Mode : Cette convention a pour objet de définir les modalités de mise en œuvre de la licence professionnelle nommée en préambule et les dispositions financières relatives à cette mise en œuvre.

06.10 – Royal University of Law and Economics (Cambodge) : Convention pour la délivrance d'un diplôme de licence (Bachelor) d'économie et de gestion : La présente convention a pour objet de fixer les modalités du programme URDSE. Ce programme vise à offrir une formation complète aux étudiants en leur fournissant une compréhension approfondie du contexte économique cambodgien.

06.11 – Université Lyon 3 – ICLY – IEP Lyon – IRA Lyon – La Cordée : Convention partenariale : L'annexe au présent avenant remplace l'annexe 2 de la convention partenariale « Classe Talents Lyonnais » signée le 10 décembre 2021.

	Pour	Contre	Abst	NPPV
Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : Nombre Vote 04 – Avis favorable / défavorable	18	0	0	0

QUESTIONS DIVERSES

Fait à Lyon, le 16 février 2024

Marie-Karine LHOMMÉ
Vice-Présidente formation, orientation et insertion professionnelle

